

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : V240NAT1184391 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 1039 Session : 2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Rectorat de l'académie X  
Secrétariat général

AX, le ...

Affaire suivie par :

Tel :

Tel :

Note à l'attention de  
Monsieur le recteur

Objet : Bilan de la mise en œuvre de la réforme du lycée professionnel  
à partir de la rentrée scolaire 2023

Références : Circulaire de rentrée 2023 (BOEN n° 27 du 6 Juillet 2023) relative  
à "une école qui instruit, éveille et protège".  
- circulaire du 24 mai 2023 (BOEN n° 21 du 25 mai 2023) relative à  
l'ouverture d'un bureau des entreprises dans les lycées pro-  
fessionnels et polyvalents à la rentrée scolaire 2023

Annexes : - cartographies des acteurs concernés par les mesures  
facilitant l'insertion des élèves

1/8.

- éléments de communication à destination des familles sur les changements induits par la réforme pour les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Ces derniers années, la conjoncture économique et sociale a mis en lumière une inadéquation entre les formations dispensées dans les lycées professionnels et polyvalents et les attentes économiques, et d'image des entreprises. En effet, les chances d'insertion professionnelle sont plus complexes pour les élèves ayant suivi certaines formations au peu de débouchés. C'est pourquoi le président de la République a annoncé une réforme de la voie professionnelle davantage orientée vers des métiers d'avenir et d'excellence, au service de la réussite de tous les élèves.

C'est dans le cadre de cette réforme et de sa mise en œuvre qu'une réunion est organisée le 14 décembre prochain, à votre initiative, avec l'ensemble des acteurs des lycées professionnels de l'académie et des membres du comité de direction académique.

La présente note a pour objet tout d'abord de mettre en exergue les différentes évolutions prévues par cette réforme de la voie professionnelle, puis de proposer un calendrier de mise en œuvre de celle-ci.

## I - Les évolutions prévues par la réforme de la voie professionnelle

Le service public d'éducation est à destination des élèves ; ils sont les premiers concernés et impactés par les réformes. Cependant, pour qu'une réforme soit mise sur le terrain, il faut des agents (enseignants, personnels de direction) qui sont eux aussi touchés par ces changements.

## A. Les évolutions pour les élèves

Cette réforme de la voie professionnelle a pour objectif principal la réussite de tous les élèves. Elle traduit une véritable volonté d'individualiser les parcours et s'appuie donc sur des démarches de tutorat et d'accompagnement pour faciliter l'insertion professionnelle des lycéens. Les élèves auront leurs parcours adaptés suivant qu'ils se projettent, à l'issue de la classe de terminale, vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle. Dans le second cas, la durée des PFIP sera allongée de quatre semaines et le calendrier des examens est adapté à cette nouveauté, avec des épreuves passées plus tôt dans l'année. Aussi, afin de favoriser et encourager l'investissement des élèves, les stages en entreprise feront l'objet d'une qualification, allant de 50 à 100% <sup>par semaine</sup> suivant l'année de scolarité (à condition que l'élève participe au CAP ou au bac professionnel en étant inscrit dans un établissement public ou privé sans contrat, ou dans un structure adaptée de type CFA).

Pour ailleurs, les élèves seront mieux accompagnés dans leur projet professionnel, d'orientation, et seront la cible de bons services dispositifs, qui demeurent après le lycée. Le dispositif "tous droits ouverts" a pour but de lutter contre le décrochage scolaire en proposant des solutions aux élèves pour limiter les situations d'échec. Le dispositif "orientation emploi" doit faciliter l'insertion professionnelle des lycéens qui se retrouveraient sans solution à l'issue de leur cursus. Le dernier dispositif est le parcours de consolidation, qui vise à prévenir les situations d'échec des élèves qui poursuivent leurs études.

## B. Les évolutions pour les personnels de l'éducation nationale travaillant au contact des élèves de lycées professionnels

Cette réforme a trois finalités : mieux accompagner les élèves, mieux répondre aux enjeux économiques et mieux valoriser l'engagement des enseignants. Afin de mieux accompagner les élèves des lycées professionnels, qui rencontrent souvent des difficultés scolaires, les effectifs seront réduits en français et en mathématiques, ce qui permettra une meilleure prise en charge de chaque élève. Les enseignants des lycées professionnels seront mieux rémunérés. En effet, ils auront leur salaire augmenter d'un certain d'euro par mois, sans contrepartie. Aussi, s'ils souscrivent au PACTE, l'augmentation

pourra être plus intéressant encore, mais ils devront s'engager sur des missions, comme de l'accompagnement individualisé, assureur des déplacements de cours de cours ou, autre exemple, d'enseigner des options pour permettre une ouverture culturelle chez les lycéens. Par ailleurs, chaque enseignant exerçant nouvellement ses fonctions ne percevra pas un salaire inférieur à 2100€ nets par mois. Pour un meilleur accompagnement des lycéens, les enseignants se voient proposer un nouveau catalogue de formation, tout comme les chefs d'établissements, qui ne connaissent pas toujours assez bien les enjeux du lycée professionnel et les relations avec des partenaires extérieurs. Pour développer le lien école-entreprise, chaque lycée avec des sections professionnelles a été doté d'un bureau des entreprises, un lieu physique géré par un tuteur humain supplémentaire - de ce la responsable du bureau des entreprises a la possibilité de développer le mentorat d'un lycéen par un adulte, pour un meilleur accompagnement. En plus de gérer les relations avec les entreprises, le ou la responsable du bureau des entreprises a pour mission d'aider les lycéens à trouver des lieux de stage, notamment en développant les partenariats.

Les personnels auront une visibilité des formations sur un plus long terme puisque la carte des formations ne sera plus annuelle mais plus-annuelle.

Cette réforme, qui se veut proactive à la fois pour les élèves et les personnels nécessite un calendrier pour sa mise en œuvre et requiert des points de vigilance.

## II - Calendrier de mise en œuvre de la réforme

Tout réforme nécessite l'appui d'un calendrier pour sa mise en place, à la lumière de points de vigilance à connaître - Vous trouverez également des propositions concises pour accompagner la mise en œuvre de la réforme.

### A. Calendrier de mise en œuvre et points de vigilance

Rentier scolaire 2023 : • création du bureau des entreprises

• développement des bases nouvelles dispositifs (Tous droits ouverts, aménage emploi, parcours de consolidation)

• développement des effectifs réduits en français

Epreuve - Matière : 101-1033 Session : 2024

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

et en Mathématiques dans les lycées professionnels volontaires, et des propositions d'options pour les élèves qui le souhaitent.

• développement de nouvelles formations pour les enseignants et les personnels de direction.

Avec les nouveautés apportées par la réforme à la rentrée scolaire 2023, il semble nécessaire d'être vigilant sur certains points. En effet, les établissements sont souvent limités et à l'étroit en termes d'infrastructures et il leur est imposé de créer un nouvel espace.

Aussi, le dédoublement des effectifs en français et en mathématiques impose une contrainte supplémentaire par la gestion des espaces de temps, eux-mêmes souvent contraints par les ateliers et le nombre de salles. La question des formations se pose aussi, car sur le temps scolaire c'est des heures en moins pour les élèves.

Rentrée scolaire 2024 : • augmentation du temps de stage (6 semaines pour les élèves qui se dirigent vers l'insertion professionnelle)

• adaptation du calendrier des examens avec des épreuves à faire passer plus tôt.

• généralisation des heures laurées en 2023 à tous les établissements.

d'augmentation de la durée du stage ne doit pas venir à

l'équilibre entre enseignements scolaires et professionnels, d'autant plus que le public concerné connaît souvent des difficultés. Aussi, les épreuves ne doivent pas se dérouler trop tôt avant la fin de l'année pour éviter que les élèves s'absentent davantage car il n'y aurait plus d'enseignement à la clé pour eux.

Rentree scolaire 2025 : Renouveau d'un quart des diplômes existants pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

Rentree scolaire 2026 : fermeture de toutes les formations non insérées.

Pour la fermeture des formations non insérées, il faudrait réfléchir à une solution pour les éventuels redoublement des élèves en terminale. d'idées de travail comment les accompagner sans refaire tout les cursus.

### B. Propositions conçues pour accompagner la mise en œuvre de la réforme

Tout d'abord, il pourrait être envisagé de communiquer avec les familles sur les changements induits par la réforme, notamment sur l'organisation des examens et du PFI pour que les nouveaux enjeux soient bien compris. Une réunion d'information pourrait être organisée par les chefs d'établissements dans leurs lycées afin d'avoir un temps d'échange.

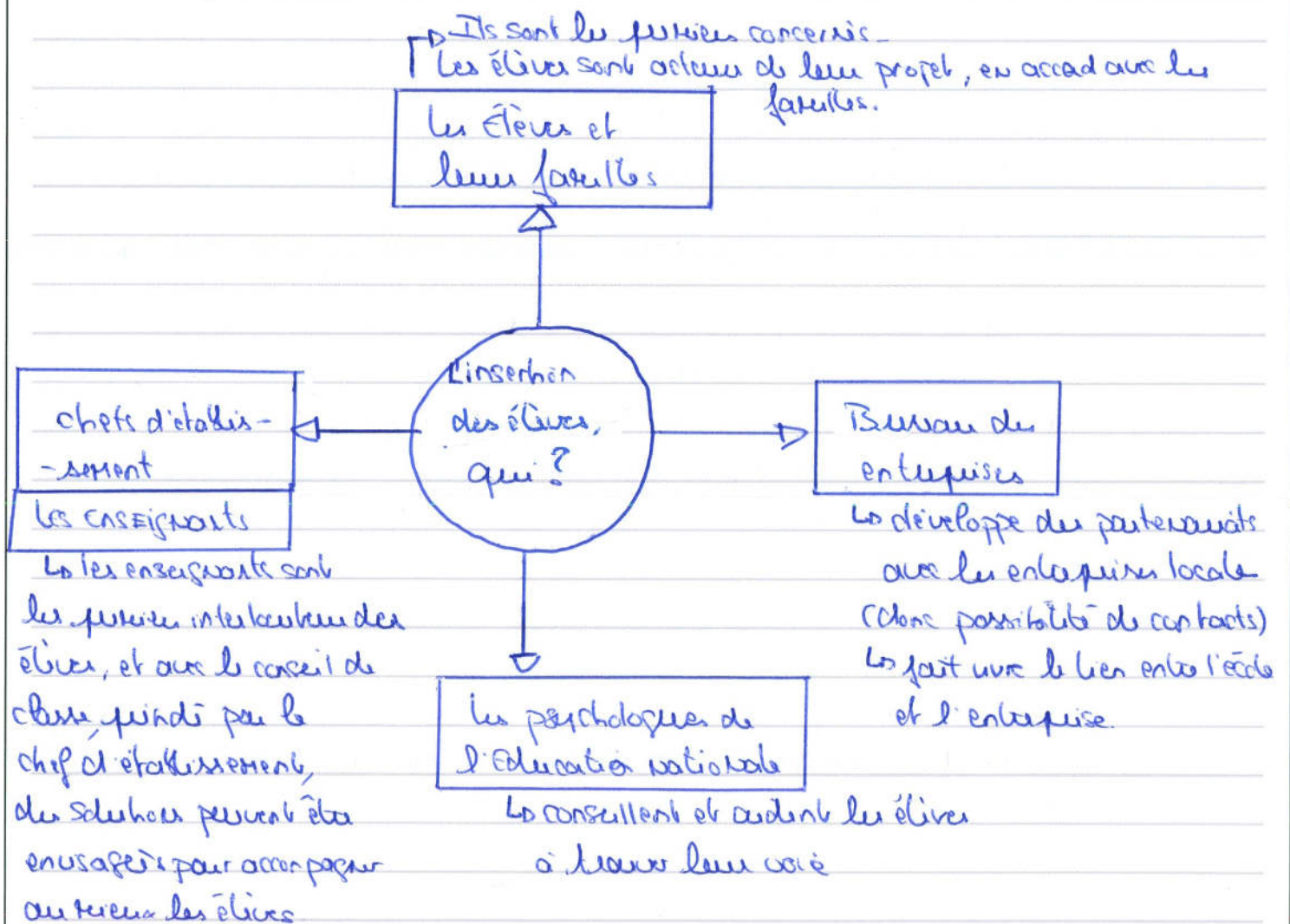
Ensuite, il pourrait être demandé aux chefs d'établissements d'effectuer une remontée de la mise en œuvre de la réforme dans les lycées, avec les points forts et les axes d'amélioration. Cela pourrait servir de base pour la mise en œuvre d'un tableau de bord pour assister au pilotage au niveau académique.

Enfin, une cartographie des acteurs intervenant dans l'insertion

des élèves pourrait être mis en place afin d'aider les élèves et les familles à trouver le bon interlocuteur suivant leur situation, et ainsi éviter une situation de décrochage scolaire ou d'échec.

Cette nouvelle information tend à renforcer l'école dans son rôle formateur de citoyens libres et éclairés avec une dimension professionnalisante plus présente. L'institution se veut proactive envers les élèves et ses personnels et cherche des leviers mieux formés et capotisés. Vous trouverez en annexe une cartographie des acteurs concernés par les mesures facilitant l'insertion des élèves et des éléments de concertation à destination des familles sur les changements induits par la réforme pour le PFMP.

### Annexe 1: Cartographie des acteurs concernés par les mesures facilitant l'insertion des élèves



Annexe 2: Eléments de communication à destination des familles sur les changements induits par la réforme pour les PFDP.

Réforme de la voie professionnelle:  
ce qui change pour les PFDP de  
mon enfant.

1) Mon enfant souhaite s'orienter vers une insertion professionnelle après le lycée:

- ↳ 6 semaines de PFDP supplémentaires en terminale
- ↳ en fin d'année dans la mesure du possible
- ↳ nécessite une anticipation du passage des épreuves du baccalauréat plus tôt dans l'année.

2) Mon enfant va percevoir des gratifications pour ses études

↳ 1<sup>er</sup> versement en janvier 2022 pour la période septembre - décembre 21.

↳ Le montant varie suivant l'année de scolarité:

- 50€ / semaine en 1<sup>er</sup> année de CAP et en 2<sup>nd</sup> année bac professionnel → soit 300€ sur l'année
- 75€ / semaine en 2<sup>nd</sup> année de CAP et en 1<sup>er</sup> année bac professionnel → soit 600€ sur l'année
- 100€ / semaine pour les élèves inscrits en terminale bac professionnel → soit 600 à 1200€ sur l'année

3) Mon enfant cherche un stage

↳ il peut aller voir la personne en charge du Service des entreprises, en lien avec les partenaires économiques du territoire.